

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU MARDI 13 DECEMBRE 2016**

*L'an deux mille seize, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 06 décembre 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

**ETAIENT PRESENTS** : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – COURQUIN Christine – HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – ANDREONI Sophie – MRS LOISEAU Dominique – RICHARD François – OZENNE Benoît – BONNEL Ludovic – MERESSE Marc – LAROBÉ Daniel.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BOUDIN Sylvie qui donne procuration de vote à Mr RICHARD François - Mr SEVELIN Emilien qui donne procuration de vote à Mme PARMENTIER Claudine.

*Madame le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :*

- Ajout d'un point supplémentaire : Arrêt du projet PLU.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.*

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

*Madame HANOT Laëtitia est nommée Secrétaire de séance.*

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016 :**

*Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.*

### **ARRET DU PROJET PLU :**

VU Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.103-2 et suivants.

VU la délibération en date du 23 septembre 2011 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme,

VU le débat effectué au sein du conseil municipal le 16 décembre 2013 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

VU la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- documents de travail disponibles en mairie aux différentes étapes,
- rédaction d'articles dans le bulletin municipal,
- mise à disposition d'un registre en mairie,
- organisation de 2 réunions publiques, le 2 juillet 2013 et le 27 mai 2015.

La concertation a donné lieu au bilan qui suit :

- des demandes ont été formulées sur le registre de concertation,
- les remarques ou interrogations formulées lors des réunions publiques n'ont pas modifié le projet de PLU.

VU le projet de plan local d'urbanisme et notamment :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développements durables,
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Le règlement écrit et graphique,
- Les annexes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études et arrête le projet de plan local d'urbanisme.

#### SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

*Après délibération, et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide d'attribuer, pour l'année 2017, les subventions suivantes aux Associations Locales :*

- A.S.W.D.....	1.500,00 €
- Société de Chasse.....	500,00 €
- Prisonniers de Guerre C.A.T.M.....	350,00 €
- Centre Communal d'Action Sociale.....	14.000,00 €
- U.N.R.P.A.....	250,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers.....	410,00 €
- R.G.A.....	250,00 €
- A. A. E. D.....	1.230,00 €
- Amicale Solidarité Dagnésienne.....	850,00 €
- Le Petit Coin des Dominos.....	250,00 €
- Sauvons notre Eglise Saint-Wandrille .....	550,00 €
- Batterie-Fanfare.....	650,00 €
- Les P'tits Ecoliers.....	550,00 €

*Le Conseil municipal précise que les montants des subventions ont été revus en fonction de l'investissement des Associations dans l'animation et la vie communale. Il précise également que les subventions ne seront versées qu'après production d'un bilan financier.*

#### SUBVENTION POUR SEJOUR SKI :

*Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide d'accorder une aide d'un montant de 65 euros à cinq familles de la Commune pour le séjour Ski-étude-Santé de leurs enfants organisé par le Collège de Gamaches.*

#### TARIFS COMMUNAUX 2017 :

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de ne pas augmenter les divers tarifs communaux et de les maintenir comme suit :

#### **Location de la Salle des Fêtes :**

- Pour les Habitants de la Commune : Vin d'honneur 60 € - Repas 280 €
- Pour les Personnes, Associations et Sociétés de l'extérieur : Vin d'honneur 100 €  
Repas 350 €

**Vaisselle de la Salle des Fêtes cassée ou manquante :**

- Assiette : 2,60 €
- Verre : 1,60 €
- Tasse : 1,60 €
- Couverts (l'unité) : 1,60 €
- Légumier 0,5 L : 3,40 €
- Légumier 2,5 L : 4,60 €
- Plat inox rond : 6,40 €
- Plat inox ovale : 6,40 €
- Saucière : 7,60 €
- Ravier : 1,80 €
- Sucrier : 7,60 €
- Corbeille à pain : 9,10 €
- Verseuse à café : 8,20 €
- Carafe à vin : 2,20 €
- Couverts à salade : 7,00 €
- Cuillère et fourchette de service : 5,00 € (l'unité)
- Louche : 5,40 €
- Plat à tarte : 6,70 €
- Pelle à tarte : 5,90 €
- Plateau à fromages : 19,80 €
- Saladier : 3,80 €
- Couteau à pain : 3,20 €

**Tables et chaises endommagées :**

- La chaise : 20,00 €
- La table : 150 €

**Caution demandée pour prêt de tables et chaises aux Habitants de la Commune :**

- 200 €
- 

**Frais de capture et garde « chiens errants »**

- Frais de capture concernant les chiens récupérés, dans la journée, par leur Maître : 25,00 €
- Frais de garde : 25,00 € par jour

**Droits de place :**

- 6,00 € le mètre linéaire

**Repas à la Cantine Scolaire :**

- 2,95 € le ticket repas
- 

**Garderie :**

- 1,00 € le ticket

**TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL :**

*Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les tarifs des concessions au Cimetière Communal et de les maintenir comme suit :*

- Concession trentenaire : 50 euros le mètre carré
- Concession cinquantenaire : 80 euros le mètre carré
- Concession cinquantenaire d'une case au Columbarium : 820 euros

## REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :

Par délibération en date du 24 juillet 2012, le Conseil municipal a décidé la reprise des concessions perpétuelles laissées dans un état d'abandon définitif.

Les Procès-verbaux réglementaires ont été réalisés le :

- 1<sup>er</sup> Constat : Le 07 juin 2013
- 2<sup>ème</sup> Constat : Le 07 octobre 2016

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

- Décide la reprise de ces concessions
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## CONVENTION POUR TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 20 juin 2016 donnant un accord de principe à la réalisation de travaux d'effacement de réseaux électrique dans la rue Henri Barbusse aux abords du Lotissement OPSOM sur la base de l'estimation financière de la FDE 80.

Madame le Maire présente au Conseil la convention établie par la FDE 80 relative à ce projet précisant les dispositions prévues et les modalités de financement.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de Maître d'Ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Commune d'un montant de 18.863,86 €.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE-MARITIME

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et les articles du Code Général des Collectivités Territoriales s'y rapportant ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2016 portant projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes Bresle Maritime intégrant les Communes de Baromesnil, Criel-Sur-Mer, Le Mesnil-Réaume, Melleville, Monchy-Sur-Eu, Saint-Pierre-En-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt issues précédemment de la Communauté de Communes Yères et Plateaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

VU les statuts actuels de la Communauté de Communes Bresle Maritime ;

VU le projet de modification de statuts arrêté par le Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016 et notifié le 24 octobre 2016 ;

Madame le Maire donne lecture du projet de statuts et explique le contexte particulier de cette modification statutaire qui est soumise au Conseil municipal pour avis, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 8 voix pour, 7 voix contre,

APROUVE le projet de modification des statuts arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016 et notifié le 24 octobre 2016.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DELEGUEE DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME :

*Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la Convention avec la Communauté de Communes Bresle Maritime ayant pour objet de définir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les modalités d'une mise à disposition auprès de la Commune du Service Urbanisme de la CCBM.*

## MARCHE DE TRAVAUX EGLISE : CHOIX DES ENTREPRISES :

*Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 14 octobre 2016 pour le MAPA « Réfection Complète de la couverture de l'Eglise Saint-Wandrille ». Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 15 novembre 2016 avant 17 H 00.*

*L'ouverture des plis a eu lieu le 15 novembre 2016 à 18 H 00 en présence des Membres de la Commission d'appel d'offres et du Maître d'œuvre.*

*La Commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 18 H 00, en vue de procéder à la lecture du rapport d'analyse et de vérification des offres.*

*La Commission propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix de l'offre 40 % et la valeur technique 60 %, que soient retenues les entreprises suivantes :*

- **LOT N° 1 Couverture : Entreprise BOCLET pour un montant de 170.861,13 € HT**
- **LOT N°2 Maçonnerie : Entreprise DE PIERRE pour un montant de 24.210,00 € HT**
- **LOT N°3 Paratonnerre : Entreprise PASCHAL pour un montant de 11.400,00 € HT**

**Total du Marché : 206.471,13 € HT soit 247.765,36 € TTC**

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- *DECIDE de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des trois lots tel que précisé ci-dessus,*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés et tous documents relatifs à celui-ci.*

## VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL :

*Le Conseil municipal a voté le vœu suivant à l'attention de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme :*

*Le Canton de Gamaches dispose actuellement de deux centres médico-sociaux, l'un à Gamaches et l'autre à Hallencourt. Une partie non négligeable de la population, notamment dans le nord du Canton est usager du CMS de Moyenneville.*

*Dans le plan de réorganisation des centres médico-sociaux du Département présenté à l'Assemblée Départementale le 17 octobre 2016, transmis aux Maires du Département le 4 octobre 2016, les CMS de Gamaches, Hallencourt et Moyenneville disparaissent.*

*Le Conseil municipal de la Commune vous demande, Monsieur le Président, de surseoir à ces décisions de fermetures et de prendre en compte la fragilité sociale et économique de notre territoire.*

*Une décision de fermeture, telle que celle prise par le Conseil départemental de la Somme aurait pour conséquence la fermeture d'un service public des solidarités proche des habitants, efficace et identifié par la population comme tel.*

**AFFAIRES DIVERSES :**

*Madame le Maire :*

- *donne lecture au Conseil municipal de son arrêté en date du 02 décembre 2016 visant à réglementer la collecte des ordures ménagères, notamment l'heure de sortie et de rentrée des containers et sacs-poubelles sur les trottoirs.*
- *demande l'avis de l'Assemblée quant à la création d'un passage pour les Personnes Handicapés et à mobilité réduite sur la place Jean Moulin, côté Bureau de Poste.*
- *Demande l'avis du Conseil municipal pour la création d'une zone à 30 km/h dans la rue du 8 mai 1945, projet à étudier.*

*La séance est levée à 19 H 55.*